

Le phénomène de l'itinérance à Saguenay

Mémoire déposé à la
Commission parlementaire
sur l'itinérance

octobre 2008

Sommaire

Avant propos	p. 3
Introduction	p. 5
Présentation de la table	p. 5
Éléments de réflexion	p. 7
Questions 1 à 3	p. 7
Questions 4 et 5	p. 8
Question 6	p.10
Questions 7 à 9	p.12
Questions 10 à 13	p.13
Questions 14 et 15	p.14
Questions 16 à 20	p.15
Conclusion	p.16
Liste des membres	p.17
Bibliographie	p.18

Avant-propos

Nous remercions les membres de la Commission des affaires sociales de nous offrir la possibilité d'intervenir dans le cadre de la consultation sur le phénomène de l'itinérance au Québec.

Le visage de l'itinérance dans notre région ne s'exprime certes pas comme dans les grandes villes. Ici, à première vue, il est imperceptible. On pourrait même croire que ce problème n'existe pas, car rares sont ceux qui quémangent dans les centres-villes ou dorment sur des bancs de parc. C'est parce que des ressources communautaires comme les « soupes populaires », les comptoirs vestimentaires ou les centres d'hébergement, environ cinquante lits, les accueillent et leurs permettent de retrouver un peu de dignité.

En réalité, le phénomène ne diffère en rien de celui des grands centres. Ce sont des hommes, des femmes et des jeunes dont l'histoire de vie a fragilisé les possibilités de combler leurs besoins de base, besoins que tout individu a le droit de combler dans une société dite riche.

Même si à l'ombre de nos clochers, la communauté saguenéenne est reconnue pour être tricotée serrée, force est de constater que, nous aussi nous créons des situations qui mènent vers la désaffiliation sociale.

Il fut un temps où ceux que l'on nommait « quêteux », « vagabonds », ou « fous du village » étaient laissés pour compte. L'accueil et la solidarité de tous et chacun créaient alors un filet de sécurité naturel. Avec la désintégration du tissu social, ces gens vivent maintenant des situations de précarité qui les mènent trop souvent vers l'itinérance. L'individualisme qui caractérise notre société fait des victimes ici comme ailleurs.

Bien évidemment, l'abandon des plus vulnérables parmi les nôtres nous touche, nous émeut. Toutefois, nous ne voulons pas les voir, car ils nous renvoient l'image où beauté, excellence et performance font plutôt place à la misère, la détresse et la souffrance.

Malgré les apparences, nos institutions se soucient peu de ces exclus. Ils sont considérés comme un fardeau que personne ne veut avoir dans son petit univers. Ils sont rapidement jugés comme responsables de leur malheur en raison de leur apparence et de leur façon d'être.

Confrontons nos valeurs. Prenons le temps de regarder en face une résultante sociétale navrante, fruit de notre inertie à agir pour que tous aient des chances égales de s'épanouir et de se réaliser.

Soyons, à notre façon, attentifs aux besoins de ceux qui sont tout près de nous sans complaisance et indifférence.

Présentement, des jeunes abandonnent l'école, consomment drogues et alcool à l'excès ou vivent l'abandon de leurs parents. Il est triste d'imaginer que si rien n'est fait, ils risquent de se retrouver à la rue sans espoir d'une vie décente et comme d'autres avant eux, ils viendront remplacer ceux qui sont disparus dans l'oubli et la quasi-indifférence.

Introduction

Le mémoire présenté par la table de concertation en itinérance de Saguenay appuie sans contredit les regroupements provinciaux tels que le Réseau Solidarité Itinérance Québec dans leurs revendications et la réalité des grands centres. Cependant, notre mémoire vise à vous faire part des spécificités de notre région. Nous croyons essentiel de faire ici des distinctions, car le visage de l'itinérance est différent à Saguenay et à Montréal. Pour ce faire, nous avons choisi de répondre aux 20 questions suggérées dans le document de consultation de la commission. Les organismes en collaboration avec l'agence de la santé et des services sociaux dans le cadre du programme IPLI ont élaboré un plan régional d'action en itinérance en concordance avec celui du provincial. Nous avons également recensé des données quant à l'offre de services des organismes communautaires de notre territoire. Cet exercice avait pour but de mesurer l'intensité des services de même que la qualité, et de faire un comparatif entre l'année 2006 et 2007 pour constater l'évolution des besoins. Ce portrait nous permet de confirmer les besoins sans cesse grandissants de la clientèle, l'importance de maintenir les services actuels et de développer d'autres approches ou service pour y répondre. Voici donc notre couleur régionale.

Présentation de la table de concertation en itinérance de Saguenay

La table de concertation en itinérance de Saguenay a vu le jour en 2001. Elle regroupe dix organismes communautaires qui œuvrent dans le champ de la santé et des services sociaux afin d'offrir un large éventail de services en itinérance.

Créée dans la foulée du programme fédéral de financement IPAC, la table est vite devenue un véhicule de communication et de diffusion de l'information entre les organismes. Depuis les deux dernières années, l'incertitude quant à la reconduction du programme a forcé la table de concertation à élargir son mandat en devenant également une table de revendication pour améliorer l'offre de service en itinérance sur notre territoire et pour faire reconnaître l'itinérance comme étant un problème social présent au Saguenay.

À ce jour, la table a été active sur différents dossiers notamment à la reconduction du financement et de la prestation des services; des services de qualité, sécuritaires continus, efficaces, personnalisés, et ce, en un court délai. La table permet la concertation et l'échange d'expertise pour aider la clientèle, car cette dernière vit des situations complexes tant au niveau de leur santé (physique, psychologique) que dans leurs situations de vie quotidienne.

Cette concertation s'exprime aussi par la consolidation de nos services et le renforcement de notre réseau permettant de développer des mécanismes de soutien dans leur milieu; de maintenir un suivi d'une durée suffisante et continue propre à leurs conditions, et éviter le retour à la rue.

ÉLÉMENTS DE REFLEXION

- 1. La difficulté de cerner l'ampleur du phénomène de l'itinérance au Québec entrave-t-elle une action publique efficace?**

L'ampleur du phénomène est difficile à cerner d'autant plus que la réalité des régions est méconnue et ignorée. Une action publique efficace ne devrait pas être transversale, elle se devrait être spécifique en tenant compte des réalités respectives à chaque région.

- 2. La dernière étude pour évaluer le phénomène de l'itinérance a été réalisée en 1998-1999. Croyez-vous qu'il est nécessaire de faire un nouvel exercice de dénombrement, en tenant compte de critères spécifiques pour chaque région?**

Le dénombrement est difficile à quantifier avec exactitude, pour ce qui est de notre région, les ressources sont remplies à pleine capacité ce qui pour nous parle plus qu'une cueillette de données.

- 3. Seriez-vous en mesure de participer, le cas échéant, à l'effort de collecte de données? Sinon, quels seraient les obstacles à cet exercice?**

Il est évident que nous participerions à une telle étude, mais avec des conditions précises telles que : parler de l'intensité des services et pas seulement des nombres d'individus rejoints. Le temps accordé à cette étude ne devrait pas nous obliger à sacrifier le temps accordé à la prestation des services; et les moyens utilisés pour faire cette collecte de données devront être simples et adaptés au type de services. (Hébergement, prévention et soutien dans le milieu).

4. Croyez-vous que le gouvernement devrait prendre des moyens pour enrayer l'itinérance chronique? Si oui, avez-vous des moyens à proposer? Sinon, pourquoi?

Dans notre région, il y a peu d'itinérance chronique. Nous croyons que nous devons prioriser le travail en amont du problème. Il est évident pour nous qu'en mettant l'accent sur l'itinérance situationnelle ou transitoire et épisodique, qui sont les plus fréquentes chez nous, l'itinérance chronique devient alors une réalité d'exception. Sans toutefois négliger les situations chroniques, nous devons prioriser les actions pour les autres formes.

5. Quelles sont les populations les plus touchées par le phénomène de l'itinérance dans votre région?

Ce qui caractérise ces personnes est la présence d'un cumul de problèmes liés à des facteurs sociaux juxtaposés à des problèmes individuels. Leur parcours de vie est marqué par des ruptures, des échecs ou des situations de crise.

En plus, ces personnes ont souvent des antécédents judiciaires. L'employabilité (taux de chômage en 2007 : 8.8 %) ¹ de ces personnes est limitée en raison d'un faible niveau de scolarité (17.5 % de ces personnes ont un niveau de scolarité inférieur au secondaire 3. Leur réseau social est presque inexistant. S'ajoutent à ces situations, des problèmes de santé physique (traumatisme, hépatite B et C, VIH, tuberculose, etc.), de santé mentale, de dépendances ou de déficience intellectuelle.

L'incapacité d'avoir accès à un logement à prix modique et de bonne qualité (le taux de ménages, dont 30% et plus du revenu est consacré à l'habitation, est de 37,2%) aggrave la situation.

¹ Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement www.cmhc-schl.gc.ca

Marché de l'habitation ²
Prix moyen d'un logement (avril 2007)

Ville	Logement 1 chambre	Logement 3 chambres	Tous les logements
Saguenay	401 \$	517 \$	466 \$
Québec	575 \$	746 \$	626 \$

La conjugaison de ces facteurs augmente de façon importante les risques que la personne soit entraînée dans un processus d'exclusion, de marginalisation et de désaffiliation menant à la rue. En somme, ces personnes ont de la difficulté à recevoir les services que leur ³état requiert et lorsqu'elles font des demandes de services, leur situation exige beaucoup de temps et d'énergie de la part des intervenants impliqués dans le processus d'aide et de suivi.

Considérant que l'itinérance est un phénomène dynamique lié davantage à un processus qui peut mener à la rue qu'à un statut catégorisant la personne, il est donc possible d'intervenir sur les facteurs de risque qui engendrent ce processus afin de prévenir une détérioration de la situation. Chez les adolescents et les jeunes adultes, il est prioritaire d'intensifier les services de prévention pour ceux dont le soutien familial est inadéquat, qui ont été victimes de violence familiale ou de négligence, qui ont vécu des placements ou des ruptures familiales de façon répétitive ou chez ceux qui ont reçu un diagnostic de problème de comportement. La présence d'une problématique de consommation d'alcool et de drogues à risque d'ITSS est également facteur de risque de s'engager dans le processus d'itinérance.

Du côté des adultes, ce sont les personnes qui sont dépourvues de réseau social et qui présentent plusieurs facteurs de risque qui devraient, de façon prioritaire, faire l'objet d'interventions préventives. Pour les femmes, il faut également ajouter des facteurs liés à l'abandon, la séparation, la violence physique ou sexuelle dans l'enfance ou à l'âge adulte. Les personnes âgées

³ Source : Statistiques Canada, enquête sur la population active, 2007

sont davantage à risque lorsqu'elles sont victimes d'abus, de négligence ou d'abandon. La population itinérante au Saguenay est homogène au point de vue culturel; cependant, nous retrouvons une population autochtone, et ce, en raison de la proximité de leur milieu de vie. www.siu-cj.org

6. Pensez-vous que les services offerts sont adaptés aux besoins des populations de votre région?

Dans l'ensemble de la région, ce sont les arrondissements de La Baie, Chicoutimi et Jonquière qui sont les mieux pourvus en ressources d'hébergement et de soutien pour les personnes à risque ou en situation d'itinérance. Le secteur Lac-Saint-Jean compte peu de ressources qui offrent des services de soutien et d'accompagnement aux personnes à risque d'itinérance. Les personnes qui se retrouvent à la rue sont souvent référées à des organismes du Saguenay.

Le secteur Saguenay compte plusieurs ressources dont la mission première et exclusive s'adresse aux personnes itinérantes. La Maison d'hébergement Le Rivage située dans l'arrondissement de La Baie compte 25 lits pouvant accueillir des femmes seules ou avec leurs enfants; de toute provenance sans égard à leur problématique. Dans l'arrondissement de Chicoutimi, deux ressources offrent de l'hébergement d'urgence. La Maison des sans-abri, qui accueille principalement des hommes, met 20 lits à la disposition de la communauté. Pour les femmes qui se retrouvent à la rue, elles peuvent être hébergées dans l'un des 9 lits situés au Séjour Marie-Fitzbach. La Maison d'hébergement Le Séjour de Jonquière offre trois lits pour répondre aux urgences et ces places sont mixtes.

Toutes ces ressources offrent un accès 24/7 La personne reçoit des services pouvant combler ses besoins de base et des démarches seront entreprises afin d'évaluer et orienter, s'il y a lieu, cette personne vers la ressource la mieux adaptée à ses besoins.

L'hébergement permet aux personnes de stabiliser leur situation, de régler des problèmes de santé physique, de santé mentale ou judiciaire, et de préparer un plan de retour dans la communauté.

En termes d'hébergement transitoire, La Baie, offre 3 lits hommes et 4 lits femmes et à Chicoutimi 9 lits pour hommes sont disponibles.

Deux organismes offrent des services de soutien dans la communauté.

Au niveau de la prévention, deux organismes travaillent au niveau de la rue, ils offrent du soutien de l'accompagnement et travaillent sur des aspects d'intégration sociale. Nous pouvons aussi compter sur un organisme qui offre de l'accompagnement aux adolescents et aux jeunes adultes.

Les organismes de soutien aux conditions de vie sont présents dans tous les RLS de la région. Des comptoirs vestimentaires et de meubles à bas prix, des « soupes populaires » et des centres de rencontre pour diverses problématiques sont facilement accessibles. À cela, s'ajoutent des services d'aide budgétaire, de placement et d'emploi, des épicerie communautaires, des organismes de défense des droits et bien d'autres services qui viennent en aide aux familles démunies ou à faible revenu.

Après avoir recensé les services disponibles, notre analyse nous amène à la conclusion que pour répondre adéquatement aux besoins de cette clientèle il faudrait :

- Augmenter les places d'hébergement d'urgence de dépannage et de transition;
- Avoir un fond de dépannage d'urgence;
- Avoir un hébergement de type alternatif autre que la protection de la jeunesse;
- Offrir des services post hébergement et suivi intensif dans le milieu;
- Ouvrir un centre de jour;

- Accroître le partenariat et la concertation pour établir une trajectoire de service;
- Enfin, il serait essentiel d'offrir un service pour le dégrisement.

7. Pouvez-vous donner des exemples de mesures qui ont été prises au Québec ou à l'étranger et qui ont donné des résultats positifs en matière d'itinérance?

Dans notre région, certaines initiatives ont été mises de l'avant et ont donné des résultats positifs en matière de lutte à l'itinérance comme :

- Suivi dans le milieu, variable (ponctuel) ou intensif;
- Création de logements transitoires offerts par la maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi et le Rivage et le Phare de La Baie.

8. Étant donné qu'entre 50 % et 75 % des jeunes de la rue auraient eu des contacts avec la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), quelle forme d'aide les jeunes de 18 ans, qui ont cessé d'être sous la supervision de la DPJ, devraient-ils recevoir pour éviter qu'ils se retrouvent dans la rue?

Les jeunes qui ont eu des contacts avec la Direction de la protection de la jeunesse devraient avoir davantage accès à des appartements communautaires supervisés et instaurer (initier) ce processus avant l'âge de 18 ans.

9. Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance prend de l'ampleur dans votre région? Si oui, sur quelle base faites-vous cette affirmation?

Notre méthode de collecte de données ne nous permet pas de tirer le portrait fidèle de l'itinérance au Saguenay. Cependant, nos échanges lors des rencontres de la table nous indiquent une augmentation de la clientèle et la complexification de leur situation. Au cours de ces rencontres, ce qui ressort au quotidien, se sont : les difficultés d'accessibilité aux soins, la rigidité du service de santé, la fragmentation des services en santé mentale, la difficulté

d'approche et de traitement de la comorbidité et de la polymorbidité; la difficulté de traitements associé à des coupures de lits et de budgets et le reste... C'est ce qui complique la tâche et qui contribue à l'ampleur du phénomène.

10. Quels sont les problèmes liés à la non-réurrence du financement des programmes d'aide à l'itinérance dans votre région?

La non-réurrence du financement a pour effet la fermeture de services, des coupures de postes, le maintien des conditions de travail précaire voire même le départ du personnel et par le fait même la perte de l'expertise. De plus, il est impossible de développer de nouveaux services que nous croyions importants tel que la réinsertion.

11. Où les besoins de financement sont-ils les plus urgents?

Les besoins les plus urgents vont à la consolidation des ressources adaptées (qui répondent de façon adéquate) aux besoins des personnes itinérantes et à la prévention. Il serait aussi important d'adapter et d'augmenter les services d'urgence et de soutien disponible 24/7.

Il faut viser l'intégration des personnes en situation d'itinérance.

12. Comment les gouvernements peuvent-ils s'assurer que les actions des organismes sont efficaces? Quels pourraient être les critères d'efficacité?

Nous croyons que pour répondre aux demandes du gouvernement voulant s'assurer de l'efficacité et la qualité des actions des organismes, de se référer à l'évaluation du plan d'action régional (révisé en 2007).

13. Pensez-vous que les responsables municipaux de votre région consacrent suffisamment d'efforts au phénomène de l'itinérance? Expliquez votre réponse.

Bien que les responsables municipaux soient sensibilisés au phénomène de l'itinérance, par exemple leur implication à « La nuit des sans-abri », ceux-ci pourraient s'impliquer davantage; soit en publicisant les organismes pouvant venir en aide à cette clientèle et en offrant une contribution financière accrue qui faciliterait la dispensation des services.

14. De quelle manière les actions gouvernementales devraient-elles mettre l'accent sur la prévention? Quelles sont les mesures les plus prometteuses en termes de prévention de l'itinérance dans votre région? Est-ce que l'offre de logement social avec soutien communautaire est suffisante dans votre région?

Pour nous, la prévention est essentielle à la diminution de cette réalité. Dans notre région, le travail de rue où le travail de proximité de même que la sensibilisation à « La nuit des sans-abri » ont été des mesures positives. Nous avons un grand travail à faire en ce qui a trait aux logements sociaux, car ils sont quasi inexistantes. Nous croyons que l'aide aux logements structurés et équitables éviterait la création de « ghettos », car nous avons constaté que les revenus de la population cible sont nettement insuffisants pour qu'ils puissent s'offrir un logement décent et adéquat.

15. Quel serait, selon vous, un résultat satisfaisant de l'action gouvernementale en matière de réinsertion sociale?

Au Saguenay, une réinsertion sociale satisfaisante présenterait les résultats suivants :

- *La possibilité d'offrir un suivi préventif à la clientèle dans le milieu;*
- *Un logement accessible et adéquat offrant un environnement propice à l'acquisition de saines habitudes de vie;*
- *L'observation d'une ouverture d'esprit positive de la société face à la clientèle cible et leurs réalités.*

16. Pensez-vous que le phénomène de l'itinérance nécessite l'adoption d'une politique gouvernementale? Justifiez votre réponse.

Nous appuyons sans contredit le réseau solidarité itinérance du Québec à ce qui a trait à la mise sur pied d'une politique gouvernementale.

17. Quels devraient être les axes de cette politique?

- Le droit à un logement décent;
- L'accès à des services de santé équitables;
- Droit à l'éducation adaptée;
- Droit à un revenu décent;
- Droit à différents services pouvant répondre à leurs besoins de base.

18. Pour s'assurer du suivi de la politique dans une perspective de concertation intersectorielle à long terme, quel type d'assise gouvernementale devrait être créé?

Un cadre de référence provincial et un comité intersectoriel représentant les instances locales, régionales, et provinciales.

19. Quels moyens devraient être proposés pour favoriser la concertation entre les intervenants des différents réseaux (santé et services sociaux, habitation, justice, éducation, emploi et sécurité du revenu)?

Il serait important de financer les tables de concertation régionale et provinciales créées par et pour l'itinérance. Cette concertation est essentielle à la dispensation de services adéquats et éviterait les « vides » de services.

20. Comment améliorer la formation des intervenants?

Nous pourrions offrir de la formation aux intervenants de façon continue. Cette formation devrait être adaptée et laisser de la place aux échanges entre

l'institutionnel et le communautaire. Il serait important d'utiliser les personnes ayant une expertise dans notre milieu et connaissant la réalité de l'itinérance.

En conclusion, vous pourrez constater que les besoins dans notre milieu sont grands et pressants. Nous espérons que cette consultation amènera des moyens concrets pour répondre aux besoins des personnes itinérantes ou à risque de le devenir. Nous espérons que notre mémoire vous nourrisse dans vos décisions et que vous ayez pu découvrir nos différences, et ce, dans le but d'avoir des actions répondant à nos spécificités.

Enfin, et pour ne citer que les mesures les plus structurelles :

Que le gouvernement se dote d'une politique en itinérance qui vise à réduire et prévenir l'itinérance;

Que le gouvernement rehausse les prestations de sécurité du revenu et le salaire minimum pour permettre une couverture des besoins essentiels;

Que le gouvernement renforce l'accès aux services de santé et aux services sociaux de la population itinérante en s'assurant que les moyens appropriés sont développés dans les services généraux et dans les services spécifiques, incluant les problèmes liés à l'absence de domicile;

Que le gouvernement prévoit un plan de consolidation et de rehaussement du financement des organismes œuvrant en itinérance, tant ceux relevant du MSSS que d'autres ministères.

Nul n'est à l'abri d'être sans abri...

Listes des membres de la table itinérance de Saguenay

Association Canadienne pour la santé mentale section Saguenay (ACSMS) : (Programme Macadam) 371, Racine Est, Chicoutimi Qc. G7H 1S8

Café-Jeunesse de Chicoutimi : 30, Jacques-Cartier Ouest C.P.1533 Chicoutimi Qc G7H 6Z5

Centre d'intervention familiale Le Transit : 2469, rue St-Dominique, Jonquière Qc. G7X 6K4

Centre Le Phare : 293, rue Onésime Coté, La Baie Qc G7B 3J7

La Maison d'accueil pour sans -abri : 299, Lafontaine, Chicoutimi Qc G7H4T7

La Maison d'Hébergement Le Séjour inc. : 2229, rue de l'Hôpital, Jonquière (Québec) G7X 4H7

Maison d'Hébergement Le Rivage de la Baie inc. : 1320, 1^{re} avenue C.P. 245 La Baie, Qc G7B 3R4

Patro de Jonquière, Travail de rue : 2565 rue St-Dominique, Jonquière Qc G7X 6J6

Séjour Marie-Fitzbach : 523, des Chevaliers, Chicoutimi, Qc G7H 5P6

Service de Travail de rue de Chicoutimi; 345, rue Petit c.p. 452, Chicoutimi Qc G7H 3P8

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN, DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. La population de la région socio sanitaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean : perspectives démographiques de 1981 à 2026. Mars 2006.

COMITÉ CONJOINT DE GESTION FÉDÉRAL-PROVINCIAL. Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), mesures transitoires. Précisions à l'intention des ASSS concernant la mise à jour du plan communautaire, Juillet 2007.

COMITÉ CONJOINT DE GESTION FÉDÉRAL-PROVINCIAL. Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), mesures transitoires. Précisions additionnelles à l'intention des ASSS concernant la mise à jour du plan communautaire, Août 2007.

COMITÉ CONJOINT DE GESTION FÉDÉRAL-PROVINCIAL. Plan régional d'action en itinérance 2007 – sous-région Saguenay,

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Cadre de référence en itinérance au Québec